Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2025 - 4054 - 2006 B 00356 - 450 656 715 - 365 HOLIDAYS IN FRANCE

→ Greffe tribunal

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 4054 DU 22 JUIL. 2025

Désignation de l'entreprise	365 HOLIDAYS IN FRANCE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	VILLA LA PINEDE, CHEMIN DU MAS D'ISOARD 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES	

SIRET 4 5 0 6 5 6 7 1 5 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31 10 2024

	ACTIF		Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	5 353	016	5 353	0
	Immobilisations corporelles *		028	643 319	030	502 704	140 615
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
		Total I (5)	044	648 672	048	508 057	140 614
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	126	074		126
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	81	086		81
	Charges constatées d'avance *		092		094		
		Total II	096	207	098		207
		Total général (I + II)	110	648 878	112	508 057	140 821

	PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau		134	- 663 975
	Résultat de l'exercice		136	- 5 793
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	- 661 768
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169)	172	
	Comptes courants d'associés		173	771 400
	Autres dettes		175	31 189
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	802 589
		Total général (I + II + III)	180	140 821

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Néant ☐ *

Exercice N clos le: 31 10 2024

Formulaire déposé au titre de l'IR: 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue – Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue – Services *		217		218	4 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	4 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	8 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243		244	2 792
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	37 708
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	48 705
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	- 44 205
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	38 412
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	- 5 793
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	5 793
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies A) 987			342	
		JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A 181				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	Dont divers – Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350	
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Dont divers – Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354	5 793
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * 339.826	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	0	372	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	5 353	412		414		416	5 353	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	502 197	432		434		436	502 197	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	21 781	442		444		446	21 781	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	57 326	452		454		456	57 326	
	Matériel de transport	460	31 869	462		464		466	31 869	
	Autres immobilisations corporelles	470	30 146	472		474		476	30 146	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
	TOTAL	490	648 672	492		494		496	648 672	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	5 322	502	31	504		506	5 353
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	326 428	522	35 154	524		526	361 582
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	21 781	532		534		536	21 781
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	57 326	542		544		546	57 326
	Matériel de transport	550	31 869	552		554		556	31 869
	Autres immobilisations corporelles	560	27 623	562	2 523	564		566	30 146
	TOTAL	570	470 350	572	37 708	574		576	508 057

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé: 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values – Court terme* ⑤	Long terme – 19 % ⑥	Long terme – 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme – 0 % ⑧
1		0	0	0	0		0	
2		0	0	0	0		0	
3		0	0	0	0		0	
4		0	0	0	0		0	
5		0	0	0	0		0	
6		0	0	0	0		0	
7		0	0	0	0		0	
8		0	0	0	0		0	
9		0	0	0	0		0	
10		0	0	0	0		0	
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise	365 HOLIDAYS IN FRANCE	Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	0
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	0
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	0
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	0
	Sur comptes clients	650		652		654		656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		339 826
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		31 915
Déficits reportables			984		307 911
Déficits de l'exercice			860		0
Total des déficits restant à reporter			870		307 911

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01.11.2023 et clos le : 31.10.2024

Données en nombre de mois: 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	4 500
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	4 500
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	8 206
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	2 792
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	10 997
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	- 6 498
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	0	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026

Période de référence	024	/ /	016 / /
Date de cessation		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2024 SIREN 450657615

Dénomination de l'entreprise: 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Adresse (voie): VILLA LA PINEDE, CHEMIN DU MAS D'ISOARD

Code postal: 13520 Ville: MAUSSANE-LES-ALPILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	800

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :3

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : 3

Titre (2): M | Nom patronymique: MICHIELSON | Prénom(s): David
Nom marital: MICHIELSON | % de détention: 50 | Nb de parts ou actions: 400
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie: VILLA LA PINEDE CHEMIN DU MAS D ISOARD
Code postal: 13 520 | Commune: MAUSSANE-LES-ALPILLES | Pays: FR

Titre (2): M | Nom patronymique: SMITH | Prénom(s): Nicholas
Nom marital: SMITH | % de détention: 50 | Nb de parts ou actions: 400
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie: VILLA LA PINEDE CHEMIN DU MAS D ISOARD
Code postal: 13 520 | Commune: MAUSSANE-LES-ALPILLES | Pays: FR

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☑

Exercice clos le 31/10/2024 SIREN 450656715

Dénomination de l'entreprise: 365 HOLIDAYS IN FRANCE

Adresse (voie): VILLA LA PINEDE, CHEMIN DU MAS D'ISOARD

Code postal: 13520 Ville: MAUSSANE-LES-ALPILLES

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du retour

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01.11.2023	et clos le	31.10.2024	Régime simplifié d'imposition	☑
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
365 HOLIDAYS IN FRANCE	VILLA LA PINEDE, CHEMIN DU MAS D'ISOARD 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES
SIRET 4 5 0 6 5 6 7 1 5 0 0 0 2 3	Mel : [illegible]@sfr.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: LOCATION DE TERRAINS ET D AUTRES BIENS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit: 0

Bénéfice imposable à 15 %: 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %:

PV à long terme imposables à 19 %:

PV exonérées (art. 238 *quindecies*):

Autres PV imposables à 19 %:

PV à long terme imposables à 0 %:

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☑ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: ZEFYR

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 26.05.2025 Lieu : MAUSSANE-LES-ALPILLES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: Nicholas SMITH Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :	Signature

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)	0

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MICHIELSON David, VILLA LA PINEDE CHEMIN DU MAS D ISOARD 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES	400	2 024					
SMITH Nicholas, VILLA LA PINEDE CHEMIN DU MAS D ISOARD 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES	400	2 024					

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quinze mai à 09.00 h

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Mr Nicholas Smith

Sont présents :

- Mr MICHIELSON David
  Propriétaire de ..... 400 parts

- Mr SMITH Nicholas
  Propriétaire de 400 parts

Les associés présents possèdent les 800 parts sur les 800 parts composant le capital social actuel.

Il est constaté, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice,

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce,

- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice

- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ce dernier a eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,

- Affectation des résultats pour l'exercice clos le 31.10.2024

- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,

-La vente de la société ou vente du bail de location de Villa la Pinède

- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents aux comptes de l'exercice clos le 31.10.2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés. Il y a eu un problème avec les bilans à cause des erreurs commises par M.Michielsen avec Zefyr avant mais les bilans étaient fait encore avec les amortissements pendant 5 ans et les erreurs de double facturations corrigées.

Elle approuve également de manière expresse les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2024 de la manière suivante :

- en report à nouveau pour - 5 793 Euros €

Soit le résultat de – 5 793 Euros €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

M. Michielsen a pris sa retraite et M.Smith a fini avec sa location de Villa la Pinede fin décembre 2024. Maintenant les 4 locateurs en permanence paient la société 460 euros HT par mois- 506 euros TTC depuis 1 Janvier 2025 et ça marche bien.

L'assemblée générale approuve successivement, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, dont la lecture vient d'être faite, chaque convention à l'unanimité des voix jouissant du droit de vote, l'intéressée à chaque convention s'abstenant de voter et prend acte chaque fois de la dernière étant tous intéressés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en sont objet.

Ces résolutions sont mises aux voix est adoptée à l'unité aux parts jouissant du droit de vote pour chacune des approbations qui en son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 mai 2025

ASSOCIES SIGNATURES PRENOMS NOMS	PARTS	VOIX	MANDATAIRES
- Mr MICHIELSON David Propriétaire de	400	400	
- Mr SMITH Nicholas Propriétaire de	400	400	

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant parts sociales ouvrant droit de votre, et auxquelles sont attachées
800 voix.

LA GERANCE

365 HOLIDAYS IN FRANCE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Villa La Pinède
Chemin du Mas d'Isoard
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

RCS TARASCON 450 656 715

TRIBUNAL DE COMMERCE
02 JUIN 2025
TARASCON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DES EXERCICES CLOS LE 31.10.2024.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31.10.2023 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Il est joint au présent rapport les documents prescrits par la loi :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'Annexe
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les comptes ont été tenus et sont présentés selon le nouveau plan comptable, conformément à la loi du 30 Avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

L'activité réalisée au cours de l'exercice arrêté au 31.10.2024 se traduit par un chiffre d'affaires de 4500 Euros au lieu de 9000 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat de -5793 € au lieu de -23804 € pour l'exercice clos précédent.

L'achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris le droit de douane) pour l'exercice clos le 31.10.2024 se rester à 0 € la même pour l'exercice précédent

Les autres charges externes ce sont portées à 8206 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 et 29299 Euros € pour l'exercice précédent.

Les impôts, taxes et versements assimilés ont été de 2792 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 au lieu de 3505€ pour l'exercice clos le 31.10.2023.

Les frais de personnel ont été de 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 et 0 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales ont été 0€ pour l'exercice clos le 31.10.2024 et aussi 0 Euros pour l'exercice précédent. Le gérant a décidé de payer son cotisations son-mêmes encore.

Il a été procédé, durant l'exercice, à des dotations aux amortissements pendant les dernières 5 ans pour 37708 Euros mais 0€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation se monte à 48 705 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 au lieu de 32 804 € pour l'exercice précédent

La différence entre les produits et les charges d'exploitation permet de dégager un résultat d'exploitation de -44 205 € pour le 31.10.2024 au lieu de –32 804 € pour l'exercice précédent.

Les charges financières ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 au lieu de 0€ aussi pour l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Et les charges exceptionnelles ressortent à 0 € pour l'exercice clos le 31.10.2024 au lieu de 0 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier égal à zéro, et d'un résultat exceptionnel nul, le résultat courant avant impôts ressort à -5 793 €.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Maintenant et au fin de décembre 2024, M.Smith a fini avec son bail de location avec la société et il y a un bail de location en permanence entre la société et Mme Revelle Paduan et Mme Madonna Martin avec un location de 460 Euros par mois HT/ 506 euros TTC.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

M Michelson a réussi avec la retraite accepté finalement par INPI- avec l'assistance d'un avocat parce que c'est trop difficile pour les comptable experts! M. Smith doit rester un gérant avant la vente de la société en quelques années. Il a 71 ans en Septembre 2025. M. Michelson a offert de rester comme un comptable pour les bilans et declaration TVA etc. Son offert est bien accepte par M.Smith.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.10.2024 de la manière suivante :

- en report à nouveau pour ...- 5 739€

Soit le résultat de. -5 739 €

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de son activité la société, part l'intermédiaire de son gérant, a suivi son plan de développement et respecté ses objectifs qu'elle s'était fixés. De nouveaux buts ont été déterminés pour le nouvel exercice.

Aucune dépense spécifique aux travaux de recherche n'a été engagée car elle ne correspondrait pas à l'objet de la société.

PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL D'AUTRES SOCIETES

NEANT

MODIFICATIONS DANS LA PRESENTATION DES COMPTES

Aucune modification n'a été apportée dans la présentation des comptes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES DANS LES TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividendes.

PRISE DE PARTICIPATION DANS D'AUTRES SOCIETES

NEANT

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de dépenses non déductibles

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code du commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

CONCLUSION

Les résolutions soumises à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous espérons recueillir votre agrément et obtenir quitus pour notre gestion écoulée

Fait à MAUSSANE LES ALPILLES
Le 15 mai 2025
LA GERANCE